

Edition du "REVEIL DU NORD" 126 bis, rue de Paris, LILLE Bureaux à PARIS, 43, boulevard Haussmann (7<sup>e</sup>)

# Qualité

BUREAUX ROUBAIX 45, Rue de la Gare, 45 TOURCOING 2, Place de l'Hôtel de Ville, 2

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

## Il faut améliorer le sort des ruraux

Il n'est pas niable que l'Agriculture traverse actuellement une crise pénible ; par suite de la baisse de certains produits agricoles, de la baisse importante constatée sur le bétail et le blé (sans toutefois que le consommateur s'en aperçoive) comme aussi de la loi sur la révision des baux ruraux, un malaise général se constate dans tous les milieux agricoles.

Il est infiniment probable qu'il aura pour conséquence inévitable une désertion nouvelle et toujours plus grande, des travaux des champs.

Il serait cependant grand temps d'arrêter le départ des travailleurs des campagnes vers les villes, si l'on ne veut pas dans un avenir très proche constater une diminution considérable dans la production rurale, et ceci au grand préjudice du pays tout entier.

Sans vouloir rechercher les causes profondes du malaise actuel, il est cependant possible de constater que trop souvent les ruraux s'en vont à la ville, croyant et trouvant un confort manquant trop souvent dans les campagnes.

C'est donc en rendant la vie plus agréable, plus belle, plus attrayante dans les villages que l'on y retiendra les populations agricoles : petits cultivateurs, ouvriers et ouvrières des champs.

Tel déjà dit, dans ces colonnes, tout le bien que l'on pourrait attendre à ce sujet du développement intensif de l'électrification, sans compter les heureux effets que ce développement apporterait également aux enfants des ruraux en leur démontrant par le cinéma des bons résultats que l'agriculture peut obtenir de l'emploi des engrais chimiques, en leur présentant des vues des mines et usines travaillant ces engrais, ainsi qu'en leur montrant le développement de la plante aux différentes époques de la végétation.

Mais, une chose essentielle qui manque souvent encore à la campagne, c'est aussi et surtout l'eau potable. Il est infiniment regrettable qu'à l'époque où nous sommes, des populations rurales de centres très importants, en soient encore réduites à se servir pour leur alimentation d'eau provenant de puits rudimentaires n'ayant jamais fait l'objet d'un examen géologique, ni d'analyse chimique, et à utiliser les eaux des mares pour l'alimentation du bétail.

Il n'est pas besoin d'insister sur ces points, pour faire comprendre qu'un moment où dans les grandes cités, on a sacrifié souvent des choses urgentes, pour finir d'abord les travaux d'adduction d'eau potable, il est également nécessaire d'envisager les moyens propres à doter tous les villages des mêmes avantages.

Sans compter les maladies provenant de l'utilisation d'eau impure, des pertes de bétail en résultant et des risques d'incendie, il est à remarquer que, dans bon nombre de campagnes les puits sont très profonds, et que ce n'est qu'avec beaucoup de mal et de grandes pertes de temps que l'on peut s'en servir. La main-d'œuvre agricole faisant de plus en plus défaut, principalement pour les travaux de l'intérieur des fermes, il importe de la ménager en lui donnant toutes facilités pour l'exécution de sa tâche. Or, il apparaît nettement que si l'eau pouvait être fournie en bonne qualité, abondante et facilement dans toutes les fermes, les résultats seraient magnifiques, aussi bien au point de vue hygiène, qu'au point de vue confort et travail.

Pour lutter, avec espoir de succès, contre la dépopulation des campagnes, il faut s'imprégner des idées des ruraux, en connaître les désirs, et leur faire voir que l'on essaie, tout au moins, de leur donner satisfaction. Tout le reste, tous les beaux discours que l'on fera à Paris ou ailleurs ne changeront absolument rien à l'affaire. Rendre la vie du rural plus confortable sera l'un des moyens les plus efficaces. Et que l'on ne s'y trompe pas, en donnant de l'électricité et de l'eau à volonté au rural on aura tourné bien des difficultés.

On objectera que les communes qui désirent effectuer des travaux d'adduction d'eau potable peuvent recevoir de l'Etat une subvention sur les fonds du Pari Mutuel et sur le produit des jeux.

Mais ces subventions, sauf certains cas particuliers, ne couvrent jamais la totalité des dépenses, car les demandes croissent en nombre et en importance avec le développement de l'hygiène publique alors que les fonds à répartir demeurent à peu près constants ; le taux de la subvention décroît donc chaque année et en outre l'allocation des fonds correspondants est répartie sur un nombre croissant d'années.

Aussi, les communes doivent-elles presque toujours avoir recours à l'emprunt, éventuellement devant laquelle reculent bon nombre d'agglomérations déjà lourdement imposées.

Dans certains pays d'Europe, en Suisse notamment, les compagnies d'assurances contre incendie sont tenues d'utiliser une partie de leurs fonds à des avances aux communes pour tous travaux ayant pour résultat de diminuer les chances d'incendie, comme les aménagements d'eau potable. Ne serait-il pas logique de faire la même chose en France, et même d'étendre les mêmes mesures aux compagnies d'assurances sur la vie, puisque dans les campagnes d'eau saine et abondante, le principal résultat sera de diminuer la mortalité humaine ou animale ?

Quelqu'il en soit, et si l'on veut réellement faire quelque chose pour les rudes et travailleuses populations rurales, que l'on s'occupe sans retard tous les moyens propres à leur rendre la vie plus agréable dans leur milieu. En agissant ainsi on aura beaucoup fait pour l'Agriculture et pour le Pays.

OUESNON Fleury.

LE PAIN A 2 FR. 05 LE KILO DANS LA SEINE

Le programme de pain sera payé à au lieu de 2 fr. à partir du 4 mars, sous la réserve d'indemnité.

## La Reine de Paris



C'est Mlle Paulette CAYET, une jolie brunette de 16 ans, que l'on voit ici en compagnie de ses deux sœurs, Mmes ROY et LEPETIT. (W. W. P.)

## Le Congrès des Cheminots confédérés du réseau du Nord

Ses importantes assises se sont ouvertes hier à Lens

(De notre correspondant particulier)

Vendredi matin s'est ouvert, à Lens, le Congrès de l'Union des Cheminots confédérés du Réseau du Nord. Des 8 h. 30, une certaine animation régnait dans le quartier du Centre, l'arrivée des délégués, venus des différents centres, en était la cause.

C'est dans la belle salle du Conseil d'Administration de la Maison Syndicale des Mineurs, très bien aménagée, qu'ont lieu les assises des ouvriers du rail.

L'ouverture du Congrès

La première séance est ouverte à 9 h. 45, sous la présidence de M. FONTAINE, secrétaire général de la section de Lens, assisté de MM. COLLIER d'Abbeville et VARLET de Lens. 80 délégués sont présents.

Nous remarquons autour de M. QUERTELET, le sympathique secrétaire général de l'Union du Réseau du Nord, MM. BIDEGARAY, secrétaire de la Fédération Nationale ; BADINOT, secrétaire-adjoint ; BERNARD, des cheminots P.O. DE ERDELLEAU du F.-M. ; COUDIN, de l'Est ; BLANCHE de Lens ; Henri MAILLY, de l'Union départementale du Pas-de-Calais, délégué par la C.G.T.

En une allocution, M. QUERTELET, secrétaire général, fait un exposé de la situation de la bienvenue ; il se doute pas que ce congrès sortira du bon travail qui donnera pleine et entière satisfaction aux nombreux adhérents de l'Union qui ont fait confiance à leurs représentants.

Il salue ensuite la mémoire de BASLY, le grand défenseur de la classe ouvrière ; sa mort, dit-il, est une immense perte pour le monde du travail et les cheminots comme leurs frères de la mine garderont de ce militant incontesté un souvenir éternel.

Il termine par des remerciements à la Municipalité lilloise et au Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais qui a bien voulu mettre à la disposition des congressistes la superbe salle de la maison syndicale (Vivis applaudissements). M. Henri MAILLY, au nom du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, est heureux que les cheminots aient choisi Lens pour tenir leurs assises ; puis au nom de l'Union départementale et de la C.G.T., qui lui a mandaté pour la représenter au sein du Congrès, il souhaite la bienvenue aux délégués et leur apporte les vœux fraternels des grandes organisations, pour l'aboutissement des revendications en cours et figurant à l'ordre du jour.

« Je suis d'autant plus heureux, dit M. Mailly, que depuis la scission et, pendant plusieurs années la Fédération des Cheminots n'avait plus de représentant au sein de notre grande C.G.T. syndicaliste ; mais depuis deux ans, grâce à l'activité du camarade Fontaine, une importante section a été reconstituée à Lens et sur laquelle on peut avoir les plus grandes espérances. Je forme l'espoir, termine-t-il, que ce congrès soit un stimulant pour les cheminots de la région et pour la reconstitution d'un syndicat fort et solide ». (Applaudissements frénétiques).

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

EN DEUXIEME PAGE. — La Chambre a terminé le débat sur les salaires des cheminots ; Le Sénat vote les conventions douanières.

La technique au secours des sourds-muets



Cet appareil transforme les sons articulés en signaux. Il permet en conséquence aux malheureux sourds, de se rendre compte de la différence des sons qu'ils produisent.

## Une grave affaire de faux et usage de faux à Lille

Un ingénieur et son fils ont été arrêtés ; leurs dupes étaient surtout des débitants de boissons

M. Hénaux, juge d'instruction à Lille, vient d'être saisi d'une plainte en faux et usage de faux dont se sont rendus coupables, les sieurs Charles Baris, 67 ans, ingénieur originaire de Valenciennes (Bas-Rhin) et son fils Joseph, âgé de 35 ans, courtier, demeurant tous deux à Lille.

Ces deux hommes qui avaient installé un bureau à TOURCOING servaient d'intermédiaires entre les brasseries et les débitants de boissons pour toutes transactions.

Le père et le fils s'occupaient également de l'expédition de fonds de commerce, les établissements des actes sous-seings privés, sur lesquels ils faisaient figurer une fausse mention au bureau de l'insinuation et une fausse signature au receveur.

Les coupables, ainsi que les fonds que leurs clients devaient verser pour faire enregistrer leur cession.

Une perquisition opérée à leur domicile a fait découvrir au bureau fil de faux documents compromettants, il s'agit de deux actes portant les fausses mentions et signatures désignées plus haut.

Devant cette preuve flagrante, M. Hénaux, délivra un mandat d'amener contre Charles et Joseph Baris.

Ils furent tous deux appréhendés hier après-midi et ils arrivèrent au Palais de Justice, dans leur auto, une superbe limousine que conduisait l'un des gendarmes qui avaient été chargés de l'arrestation.

Interrogés, par le juge d'instruction, les inculpés n'ont pas nié les faits, mais il s'en sont rejoints mutuellement la responsabilité.

Si les sieurs Baris ont établi les deux actes faux trouvés en leur possession, on suppose qu'ils ont eu en dessous bien d'autres et que les sommes qu'ils auraient décaissées seraient très importantes.

M. Hénaux a placé les deux hommes sous mandat de dépôt et ils ont été écroués à la maison d'arrêt.

M. Tréhuier, avocat, a été chargé de la défense du père et M. Dorchy, de celle du fils.

## Trois dangereux malfaiteurs ont été capturés

L'un d'eux est originaire de Bavaria

A la suite d'une enquête ouverte par la police judiciaire, M. Guillaume, commissaire de police, vient d'arrêter les nommés Louis Foucaut et son frère, âgés de 28 ans et 31 ans, et un sieur Bouché, demeurant rue de Gardes.

Sortis tous deux il y a 8 jours de la prison de Epiphanie où ils purgèrent une condamnation, ces deux individus avaient formé une bande opérant dans le but de commettre divers méfaits. Il y a quelques jours, sur les indications d'un de leurs amis, le nommé Emile Heimburger 26 ans, demeurant rue Poitevin, ils s'occupèrent de l'appartement de Mme veuve Cahen, marchande de tissus, demeurant rue Pierre Picard, et s'emparèrent de 1.200 dollars, de bijoux d'or, de bijoux et d'objets divers, le tout d'une valeur de 100.000 francs environ.

Le lendemain, les deux voleurs, ne connaissant pas exactement la valeur des dollars de robes, s'abouchèrent avec un autre camarade Charles Adolphe, dit « Loulou », 23 ans, sans domicile fixe et lui demandèrent de les négocier. Celui-ci accepta et le lendemain vint retrouver ses deux amis. Il prétendit n'avoir pu toucher que 3.500 fr. et remis à chacun d'eux 1.000 francs, alors qu'en réalité il avait touché 30.000 francs.

Charles Adolphe avait été arrêté, il y a deux jours, alors que, quartier Clichy-courbevoie, il poursuivait une femme, armée d'un couteau à cran d'arrêt. Foucaut est déjà titulaire de plusieurs condamnations et interdit de séjour. La même s'applique aux trois.

Détail curieux à signaler Foucaut porte tabouret sur son front les mots « Encore 5 minutes », ce qui veut dire, explique-t-il, qu'il espère pouvoir encore travailler avant que d'être réhabilité. Il porte également sur sa veste les mots « Toujours ses ».

Foucaut et Lamour ont rejoint « Loulou » au dépôt.

Le crime de Féron

Le nouveau assassin est arrivé à Lille

André Hoesellet qui assassina son oncle Raoul Hoesellet à Féron, a été transféré à Lille, hier, et écroué à la Maison d'arrêt de cette ville, où il sera examiné par des docteurs aliénistes désignés par le Parquet d'Arras.

## Une grève générale menace la région Halluin-Menin

L'ordre en sera lancé par les syndicats unitaires d'Halluin et les syndicats socialistes de Menin

« Réveil » a relaté hier, le nouveau conflit qui vient d'éclater d'usine à Lion, d'Halluin.

On sait qu'à la suite de revendications formulées par des ouvriers concernant les salaires, les syndicats unitaires ont voté la grève pour jeudi matin.

Jeudi, l'ordre de grève a été suivi par la majorité du personnel de l'usine. Sur les 1.400 ouvriers, occupés dans l'établissement, 400 par contre, pour la plupart adhérents aux syndicats libéraux, ont continué le travail.

« Réveil » a relaté hier, le nouveau conflit qui vient d'éclater d'usine à Lion, d'Halluin.

On sait qu'à la suite de revendications formulées par des ouvriers concernant les salaires, les syndicats unitaires ont voté la grève pour jeudi matin.

Jeudi, l'ordre de grève a été suivi par la majorité du personnel de l'usine. Sur les 1.400 ouvriers, occupés dans l'établissement, 400 par contre, pour la plupart adhérents aux syndicats libéraux, ont continué le travail.

« Réveil » a relaté hier, le nouveau conflit qui vient d'éclater d'usine à Lion, d'Halluin.

On sait qu'à la suite de revendications formulées par des ouvriers concernant les salaires, les syndicats unitaires ont voté la grève pour jeudi matin.

Jeudi, l'ordre de grève a été suivi par la majorité du personnel de l'usine. Sur les 1.400 ouvriers, occupés dans l'établissement, 400 par contre, pour la plupart adhérents aux syndicats libéraux, ont continué le travail.

« Réveil » a relaté hier, le nouveau conflit qui vient d'éclater d'usine à Lion, d'Halluin.

On sait qu'à la suite de revendications formulées par des ouvriers concernant les salaires, les syndicats unitaires ont voté la grève pour jeudi matin.

Jeudi, l'ordre de grève a été suivi par la majorité du personnel de l'usine. Sur les 1.400 ouvriers, occupés dans l'établissement, 400 par contre, pour la plupart adhérents aux syndicats libéraux, ont continué le travail.

« Réveil » a relaté hier, le nouveau conflit qui vient d'éclater d'usine à Lion, d'Halluin.

On sait qu'à la suite de revendications formulées par des ouvriers concernant les salaires, les syndicats unitaires ont voté la grève pour jeudi matin.

Jeudi, l'ordre de grève a été suivi par la majorité du personnel de l'usine. Sur les 1.400 ouvriers, occupés dans l'établissement, 400 par contre, pour la plupart adhérents aux syndicats libéraux, ont continué le travail.

« Réveil » a relaté hier, le nouveau conflit qui vient d'éclater d'usine à Lion, d'Halluin.

On sait qu'à la suite de revendications formulées par des ouvriers concernant les salaires, les syndicats unitaires ont voté la grève pour jeudi matin.

Jeudi, l'ordre de grève a été suivi par la majorité du personnel de l'usine. Sur les 1.400 ouvriers, occupés dans l'établissement, 400 par contre, pour la plupart adhérents aux syndicats libéraux, ont continué le travail.

« Réveil » a relaté hier, le nouveau conflit qui vient d'éclater d'usine à Lion, d'Halluin.

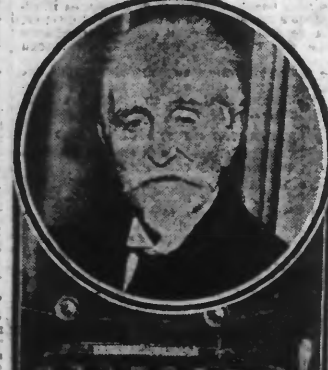
On sait qu'à la suite de revendications formulées par des ouvriers concernant les salaires, les syndicats unitaires ont voté la grève pour jeudi matin.

Jeudi, l'ordre de grève a été suivi par la majorité du personnel de l'usine. Sur les 1.400 ouvriers, occupés dans l'établissement, 400 par contre, pour la plupart adhérents aux syndicats libéraux, ont continué le travail.

« Réveil » a relaté hier, le nouveau conflit qui vient d'éclater d'usine à Lion, d'Halluin.

On sait qu'à la suite de revendications formulées par des ouvriers concernant les salaires, les syndicats unitaires ont voté la grève pour jeudi matin.

## Un chemin de fer aérien



M. Francis LAUR, ingénieur des mines ancien député, est l'auteur d'un projet de chemin de fer aérien qui bientôt apportera une solution définitive au problème de la circulation dans la banlieue parisienne.

Le système consiste en un rail atterrant, à un tablier sur supports solides, les rails par les pylônes, suspendu par deux roues, le vaste wagon qui pourra contenir une centaine de voyageurs sera entraîné par une machine à vapeur actionnée par un puissant moteur électrique. L'appareil construit en durabilité sera manœuvré par un homme à pied, à l'heure. On voit ici l'inventeur M. Francis LAUR, avec une réduction de son appareil. (H. Manuël)

« Réveil » a relaté hier, le nouveau conflit qui vient d'éclater d'usine à Lion, d'Halluin.

On sait qu'à la suite de revendications formulées par des ouvriers concernant les salaires, les syndicats unitaires ont voté la grève pour jeudi matin.

Jeudi, l'ordre de grève a été suivi par la majorité du personnel de l'usine. Sur les 1.400 ouvriers, occupés dans l'établissement, 400 par contre, pour la plupart adhérents aux syndicats libéraux, ont continué le travail.

« Réveil » a relaté hier, le nouveau conflit qui vient d'éclater d'usine à Lion, d'Halluin.

On sait qu'à la suite de revendications formulées par des ouvriers concernant les salaires, les syndicats unitaires ont voté la grève pour jeudi matin.

Jeudi, l'ordre de grève a été suivi par la majorité du personnel de l'usine. Sur les 1.400 ouvriers, occupés dans l'établissement, 400 par contre, pour la plupart adhérents aux syndicats libéraux, ont continué le travail.

« Réveil » a relaté hier, le nouveau conflit qui vient d'éclater d'usine à Lion, d'Halluin.

On sait qu'à la suite de revendications formulées par des ouvriers concernant les salaires, les syndicats unitaires ont voté la grève pour jeudi matin.

Jeudi, l'ordre de grève a été suivi par la majorité du personnel de l'usine. Sur les 1.400 ouvriers, occupés dans l'établissement, 400 par contre, pour la plupart adhérents aux syndicats libéraux, ont continué le travail.

« Réveil » a relaté hier, le nouveau conflit qui vient d'éclater d'usine à Lion, d'Halluin.

On sait qu'à la suite de revendications formulées par des ouvriers concernant les salaires, les syndicats unitaires ont voté la grève pour jeudi matin.

Jeudi, l'ordre de grève a été suivi par la majorité du personnel de l'usine. Sur les 1.400 ouvriers, occupés dans l'établissement, 400 par contre, pour la plupart adhérents aux syndicats libéraux, ont continué le travail.

« Réveil » a relaté hier, le nouveau conflit qui vient d'éclater d'usine à Lion, d'Halluin.

On sait qu'à la suite de revendications formulées par des ouvriers concernant les salaires, les syndicats unitaires ont voté la grève pour jeudi matin.

Jeudi, l'ordre de grève a été suivi par la majorité du personnel de l'usine. Sur les 1.400 ouvriers, occupés dans l'établissement, 400 par contre, pour la plupart adhérents aux syndicats libéraux, ont continué le travail.

« Réveil » a relaté hier, le nouveau conflit qui vient d'éclater d'usine à Lion, d'Halluin.

On sait qu'à la suite de revendications formulées par des ouvriers concernant les salaires, les syndicats unitaires ont voté la grève pour jeudi matin.

Jeudi, l'ordre de grève a été suivi par la majorité du personnel de l'usine. Sur les 1.400 ouvriers, occupés dans l'établissement, 400 par contre, pour la plupart adhérents aux syndicats libéraux, ont continué le travail.

« Réveil » a relaté hier, le nouveau conflit qui vient d'éclater d'usine à Lion, d'Halluin.

On sait qu'à la suite de revendications formulées par des ouvriers concernant les salaires, les syndicats unitaires ont voté la grève pour jeudi matin.

## L'horrible crime d'une jeune mère à Cauchy-à-la-Tour

La coupable, qui est sous les verrous à Béthune, a renouvelé ses aveux devant le juge d'instruction

Nous avons relaté hier, l'horrible crime commis à Cauchy-à-la-Tour par Caroline Dholand, au cours d'une orgie alcoolisée, noya son enfant, un petit garçon âgé de deux ans, dans les cabinets d'aisances, pour le punir d'avoir renversé un verre rempli d'alcool qu'elle allait boire.

Un nouveau récit de la terrible scène

Après avoir passé une nuit à la chambre de sûreté de la caserne de gendarmerie à Aniche, Caroline Dholand a été amenée hier matin à Béthune.

C'est une femme à la physionomie sans expression, les yeux hagards. Tout par elle dénote par l'usage abusif de l'alcool, âgée d'environ 20 ans, on lui en donnerait bien 35.

Les « vapeurs » de l'orgie à laquelle elle se livra mercredi soir paraissent maintenant disparues. Caroline Dholand aussitôt son débarquement à Béthune, fut conduite devant M. Duilleul, juge d'instruction.

L'entretien, mais sans aucune espèce d'hésitation, elle refit au magistrat le récit de son horrible crime, confirmant point par point ses premières déclarations faites à la gendarmerie. Revenue d'Allouagne avec sa mère la dame Vincent, elle s'était mise à boire un demi-litre de rum qu'elle vida avec elle et son mari, Abel Dholand avant que celui-ci ne s'en aille travailler à la mine.

Un litre et demi de rhum bu par trois femmes

La dame Vincent, qui était déjà prise de boisson, se coucha un moment dans l'après-midi et se leva à l'arrivée de la Vve Dholand, la belle-mère de Caroline, qui habite à Saint-Pierre-Aubeul.

Caroline confirma qu'elle avait été achetée un litre et demi de rhum et tout l'après-midi elle, sa mère et sa belle-mère burent l'alcool avec du café.

Vers 17 heures, mon enfant, ajouta-t-elle, renversa les verres remplis d'alcool, c'est alors que je le grondai, puis l'emmenai dehors en le tenant par la main.

« J'ai laissé choir mon garçon par la « lunette »

« Je me suis dirigée vers les cabinets de mes voisins, après avoir caché un fil de fer, comme la « lunette » ; puis j'ai laissé choir mon garçon par la lunette qui était assez grande. Je revins ensuite auprès de ma mère et de ma belle-mère, pour vider une nouvelle gorgée d'alcool additionnée de café.

Enfin, Caroline ajouta que si elle avait été seule dans les cabinets elle n'aurait pas eu cette « lunette » ; qu'elle s'était rappelée dans un état d'ivresse que les deux autres avaient été vides huit jours avant son mariage.

Caroline ne put expliquer le mobile qui l'avait poussé à commettre son épouvantable crime.

Écrouée

Devant les aveux renouvelés par cette mère indigne, le magistrat signa le mandat de dépôt. Caroline Dholand, les chaînes aux poignets et escortée de deux gendarmes, fut alors conduite à la maison d'arrêt et écrouée.

Elle aura à répondre de son horrible forfait devant la Cour d'assises.

## L'enquête sur la fin tragique du courtier en diamants

L'enquête de la police mobile et de la police judiciaire sur la fin tragique du courtier en diamants, Truphème, se poursuit activement. Les inspecteurs s'efforcent de retrouver le commerçant qui a vendu récemment environ quatre ou cinq mètres de toile d'emballage ayant servi à envelopper le corps de la victime. Cette toile était neuve, ainsi d'ailleurs que la ficelle qui liait le corps. Le marchand qui fit cette vente pourrait donner d'utiles indications à la police.

D'autre part, la gendarmerie de Boleys-Lacour a fait savoir à M. Gribler de Cauchy, mardi matin, vers 10 heures, une auto beige, semblable à celle qui fut aperçue dans la région, avait circulé dans cette localité et avait pris la direction de Brié-Comte-Robert, vers Paris. Malheureusement, on ne possède pas le signalement des personnes qui s'y trouvaient, pas plus qu'il n'a été possible de relever le numéro.

Disparition d'un autre courtier

La brigade mobile de Paris enquête actuellement sur la disparition d'un courtier, occasionnel qui fréquentait les diamantaires. Ce courtier, en effet, n'a pas été aperçu depuis dimanche dans les cafés et lieux de réunion où l'on avait l'habitude de le rencontrer.

## Un espion belge est jugé par le jury parisien

Pendant la guerre il livra des patriotes à l'ennemi ; deux Douaiens auraient été dénoncés par lui

La Cour d'assises de la Seine a commencé à juger un employé de commerce, sujet belge, Jules César Laporte. On reproche à cet individu de s'être infiltré dans les milieux de patriotes belges et de les avoir dénoncés aux Allemands qui occupaient alors la Belgique.

Au moment de l'armistice, lorsque les Allemands se retirèrent, Laporte qui avait opéré à Bruxelles et à Anvers, s'en alla avec les Allemands, mais les autorités allemandes du ministre de la police allemande abandonnées, rue Beauregard, Bruxelles, permit d'habiller la copie de la carte de Laporte, et le belge fut démasqué à la prison de nuit par un commandant.

Laporte se réfugia ensuite à Paris. A la suite d'un acte de confiance qui le fit condamner à huit mois de prison par défaut, la police fut mise sur sa trace et arrêta Laporte en Alsace il est jugé à Paris parce que, les agissements qu'il committait en Belgique firent également du tort aux armées françaises.

« L'ouverture de l'audience, on lit l'acte d'accusation il y est fait mention d'une multitude d'affaires d'espionnage et de contre-espionnage dans lesquelles l'accusé serait compromis. Puis Laporte se défend avec l'usage d'une parole balotante. « Je n'étais pas un agent allemand, j'ai agi par la force. Les Allemands m'ont menacé de mort. Ils tenaient ma famille. Si j'ai accepté d'être enrôlé par les Allemands c'était pour sauver la vie de mes camarades belges compromis dans l'affaire Marquis ».

Dans la multiplicité des noms propres, la confusion des dates, il n'est pas possible de suivre les actes de Laporte, qu'il ait été au service de l'Allemagne, il ne le conteste pas. Mais il ergote sur les faits.

L'arrestation de deux Douaiens

On en vient à l'affaire Istace. M. Istace, dit le président, s'occupait du passage en Hollande des réfugiés français. Deux habitants de DOUAL, MM. André, greffier du Tribunal Civil et Dubouche, architecte, furent arrêtés alors qu'ils attendaient quier le Belgique. Au cours de leur procès, la justice allemande fit état d'une carte d'identité que vous leur avez remise ».

L'arrêt de Laporte, qui fut condamné à huit mois de prison par défaut, la police fut mise sur sa trace et arrêta Laporte en Alsace il est jugé à Paris parce que, les agissements qu'il committait en Belgique firent également du tort aux armées françaises.

« L'ouverture de l'audience, on lit l'acte d'accusation il y est fait mention d'une multitude d'affaires d'espionnage et de contre-espionnage dans lesquelles l'accusé serait compromis. Puis Laporte se défend avec l'usage d'une parole balotante. « Je n'étais pas un agent allemand, j'ai agi par la force. Les Allemands m'ont menacé de mort. Ils tenaient ma famille. Si j'ai accepté d'être enrôlé par les Allemands c'était pour sauver la vie de mes camarades belges compromis dans l'affaire Marquis ».</